

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 JUIN 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 juin 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 60 objets.

La séance s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. ~~R. BIEFNOT~~, MILLER, MM. CARPENTIER, ~~DARVILLE~~, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, ~~DE PUYT~~, Mme ISAAC, M. MERCIER, ~~Mme COUSTURIER~~, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, mes chers collègues, tout d'abord je dois excuser l'absence de M. Bruno ROSSI et M. Jacques DE PUYT. Ont annoncé leur arrivée en retard, M. DARVILLE et Mme AGUS.

1^{er} objet : PERSONNEL OUVRIER. Audition d'un ouvrier semi-qualifié définitif dans le cadre d'une action disciplinaire. 1^{er} 4406

M. DI RUPO, Bourgmestre: L'ordre du jour appelait la comparution d'un ouvrier semi-qualifié définitif; après avoir longuement patienté, force m'est de constater qu'il n'est pas là. Nous constatons publiquement qu'il n'est pas là. Dans ces conditions, nous passons immédiatement au point 2, non sans rappeler que le procès-verbal du dernier Conseil communal est à votre disposition ; sans remarques de votre part, il est considéré comme approuvé. Et n'oubliez pas que le point 34 est remis.

Entrée de M. R. BIEFNOT = 36 présents

2^e objet : Plan de Proximité et de Prévention 2004-2005-2006-2007.
Service Prévention 12.402

Mme MERCIER, Conseillère : Je voudrais savoir si le service de médiation sociale et de gestion des conflits à déjà porté ses fruits. Plus que jamais, et ce point 2 le fait remarquer, les incivilités tentent à se généraliser. D'où l'inquiétude provenant de l'insécurité, on en a suffisamment parlé ces dernières semaines. J'aurais voulu des

exemples de partenariat, de dynamique de quartiers, car on sait bien que c'est dans ce sens là, en effet, qu'il faut aller. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, ce que je peux vous indiquer c'est que le montant que nous avons reçu pour 2004 est d'environ 900.000 euros desquels d'ailleurs près d'un peu plus de 240 ont été utilisés en frais de fonctionnement et le reste pour les différents personnels. Nous avons manifestement développé des programmes importants à la fois dans les quartiers, avec des maisons de quartiers, service de médiation sociale, programme de prévention des assuétudes, maison des ateliers, les projets sans-abris, etc. Je ferai d'ailleurs un document écrit qu'on va vous adresser ainsi qu'aux chefs de groupe sur le détail mais ce que je voudrais vous dire c'est que ce plan de proximité et de prévention est quelque chose d'extrêmement important dans les quartiers quelque peu difficiles. C'est clair que cela nous aide. C'est bien entendu toujours difficile de mesurer les faits quand un acte ne se produit pas. C'est un peu comme si on demandait à quelqu'un de prouver son innocence parce qu'il est innocent. Mais, je sais, pour avoir suivi personnellement certains travaux, ne serait-ce qu'en matière d'assuétudes, le travail réalisé permet certainement une gestion d'un problème de société considérable qui concerne d'ailleurs bon nombre de jeunes et qui désespère pas mal de familles et je pense qu'on le fait d'une manière tout à fait raisonnable et on évite des drames. Parfois on évite des actes qui pourraient être répréhensibles, parfois on évite des drames personnels. Maintenant, comment quantifier la valeur de ce travail ? Le sentiment personnel que j'ai c'est que si nous n'avions pas tous ces instruments de prévention, c'est clair que nous serions alors confrontés plus directement à toute une série de gros problèmes avec comme seule possibilité soit de constater des drames, soit alors de faire intervenir la police mais dans un système d'équilibre social ce n'est peut-être pas la meilleure solution. Donc, on va vous adresser le détail en restant convaincu que c'est un élément important.

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

Entrée de M. MARTIN = 37 présents

3^e objet : Nouvelles dénominations de voies publiques sur le site des Grands Prés : rue de la Sucrierie et Boulevard André Delvaux. 2^e Téléx

M. VISEUR, Conseiller : Je commence par dire que ce n'est pas un problème politique majeur, évidemment, que de donner deux noms à des rues mais enfin, je ne suis pas trop

content de la façon dont cela s'est passé dans le processus. On a déjà discuté de ce point là à un Conseil précédent, vous vous en souvenez sans doute et le point avait été remis et on avait demandé aux chefs de groupe de faire des suggestions pour ces deux voiries, ce que j'avais fait, j'avais proposé Martin Luther King et Gandhi, rue ou boulevard, peu importe, mais il me semblait que ces deux personnages qui sont vraiment des apôtres de la non-violence, cela s'indiquait par les temps qui courent de valoriser tout ce qui est non-violence. Et puis, je n'ai jamais eu de réponse sauf qu'on a dit rue de la Sucrierie, rue ou boulevard André Delvaux, parce que cela mène au complexe cinématographique. J'ai re-répondu ah, ce n'est pas une mauvaise idée de magnifier un cinéaste mais est-ce qu'on est sûr qu'André Delvaux passera à la postérité, pourquoi alors pas Chaplin ou les Frères Lumière ? Bref, j'ai essayé de jouer le jeu de la proposition et de l'argumentation et je n'ai jamais reçu la moindre réponse, je ne sais pas pourquoi mes propositions n'ont pas été acceptées, ce n'est pas une bonne façon de décider me semble-t-il. Peut-être bien que cette proposition-ci, si j'en avais les arguments, est meilleure que celle que j'ai proposée mais on est à court d'arguments. Je n'ai vraiment pas reçu de contre proposition et la rue de la Sucrierie, je répète, plus personne ne se souvient qu'il y avait là une sucrierie. En tout cas, c'est sur le processus que j'insiste, si on demande aux chefs de groupe de faire des propositions, qu'il y ait au moins un dialogue sur les arguments, sinon cela ne sert à rien.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, permettez-moi de vous indiquer ceci. D'abord s'il n'y a pas eu de dialogue, je voudrais m'en excuser car j'avais le sentiment que ce dialogue existait. Les noms que vous avez évoqués sont prestigieux, méritent certainement plus qu'une voie de desserte, de chargement et de déchargement derrière la grande surface Carrefour, une voie de desserte qui s'appellerait l'avenue Martin Luther King, à titre personnel, j'avais un peu de mal. Et comme c'est une voie de desserte et qu'il semblerait qu'il y avait une sucrierie, je me suis dit: "quelle que soit la personnalité, va-t-on donner le nom de cette personnalité à une voie de desserte?" En âme et conscience, après une brève réflexion avec moi-même et mes collaborateurs, on s'est dit qu'il vaut peut-être mieux laisser rue de la Sucrierie. Avec le sentiment qu'on ne commettait pas un acte qui était avec une portée ni symbolique, ni répréhensible. Alors, André Delvaux, là je suis beaucoup plus nuancé que vous et j'avoue que je ne vous comprends pas bien. D'abord, c'est une voie qui conduit à l'espace cinématographique ; puis dire qu'André Delvaux ne resterait pas dans l'histoire du cinéma, cela je ne le crois pas du tout. Je pense que c'est le cinéaste du cinéma belge, c'est le père du cinéma

belge, il a amené à la fois sur la technique cinématographique une très grosse innovation, il a une filmographie qui reste intéressante et je pense qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul réalisateur-interprète qui étudie le cinéma ici ou ailleurs qui ne connaisse André Delvaux. Et je trouvais, enfin, nous vous proposons en tant que Collège mais d'autres que moi sont d'ailleurs plus au fait de ces questions, il nous semblait que c'était plutôt une bonne suggestion. Nous en avons parlé au Collège mais je suis un peu simplement confus qu'on ne vous ait pas apporté les éléments de réponse parce qu'il n'y a pas de conflit sur ce genre de choses et on garde en réserve, vous savez que moi-même j'aurais souhaité, je souhaite toujours qu'on trouve une belle allée, une belle avenue pour François MITTERAND, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, on ne peut quand même pas dire qu'il n'ait pas joué un grand rôle, Gandhi est un des rares modèles politiques que j'ai comme référence, je n'ai pas beaucoup de modèle mais bon, celui-là s'il en existe, il en est un, c'est dire que je suis attentif à ce que vous avez dit, et Martin Luther King, je partage tout à fait votre sentiment. Donc, dès que l'occasion se présentera, mais pas une desserte, voilà un peu le sens de ces propositions.

M. VISEUR, Conseiller : Merci pour les arguments. C'est dommage qu'ils arrivent aujourd'hui, que vous vous êtes concerté uniquement avec vous-même, mais enfin,...

M. DI RUPO, Bourgmestre : non, non, non, d'abord avec moi-même parce que cela c'est toujours une difficulté psychologique que j'ai c'est que je dois d'abord me convaincre moi-même. Une fois la conviction faite, j'ai tenté de la faire partager au Collège. Nous en avons parlé, je prends à témoin M. Miller et c'est collégialement que nous vous proposons ces dénominations.

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

4^e objet : Politique des Grandes Villes 2004 – Service extraordinaire. Rénovation de l'ancienne Maison de la CAP de Jemappes. Transfert de subsides.
Agence Info Agence Info JemappesFlénu.be 8.D.2

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

Entrée de Mme COUSTURIER = 38 présents

5^e objet : Politique des Grandes Villes – Service extraordinaire Salon communal de Jemappes. Travaux de décontamination asbeste – articles 247 et 249 de la Loi communale. Ratification décision du Collège Agence InfoJemappesFlénu.be 11

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de l'asbl DIGNITAS, c'est de cela que je voudrais parler, mais très rapidement. La mise en place s'est effectuée fin 2003,

évidemment je sais bien que c'est très proche, il n'y a que six mois, fin 2003, maintenant à la mi-année 2004, a-t-on vu une amélioration par rapport à la dualisation sociale et ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, excusez-moi de vous interrompre, ici, je suis à décontamination de l'asbeste, c'est DIGNITAS cela ? DIGNITAS c'est l'association qui s'occupe des plus défavorisés....

Mme MERCIER, Conseillère : oui, mais il me semble que c'est dans ce point là qu'on en parle.

M DI RUPO, Bourgmestre : Ah mais c'est peut-être parce qu'on voulait les héberger là alors ?

Mme MERCIER, Conseillère : Peut-être, je ne pourrais plus dire mais... Je sais bien qu'on parlait de l'asbl DIGNITAS dans ce point là, et je voulais demander comment ceux qui en avait besoin étaient informés. Est-ce qu'ils viennent facilement demander conseil. Je demande cela parce que j'ai parlé il n'y a pas tellement longtemps avec le responsable et une des éducatrices de DIGNITAS et c'est un sujet qui m'intéressait mais il n'y a que six mois, c'est peut-être un peu trop tôt .

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moi, ce que je peux vous dire à titre personnel parce que je n'ai pas de notes, c'est qu'on les a beaucoup, beaucoup aidé depuis le début, qu'on avait trouvé que leurs travaux en valaient la peine, on les a soutenus. En terme d'hébergement et d'assistance et au bulletin communal je pense qu'on en a parlé, mais bon, on peut en effet renforcer une forme de communication à l'égard de DIGNITAS qui, en effet, est une association qui est complémentaire avec tout ce qui existe. Donc, voilà on pourrait le faire dans ce sens là.

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

6^e objet : Service Incendie . Acquisition d'une voiture. Approbation du projet et du mode de passation du marché – article 249 de la Loi communale – information de la décision du Collège et accord sur la dépense. SI

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

7^e objet : Projet Phasing-out - Valorisation urbaine - Secteur 2. Lot 2. Approbation du mode de passation et avis de marché. 3^e 3^e E/2004.SUB.569.091.AB.TO

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

8^e objet : Projet Phasing-out - Parcours Interprétation Exposition – "Requalification du Musée des Beaux-Arts" Lot 2 : Ascenseurs. Approbation du mode de passation et de l'avis de marché. 3^e 3^e E/2004.SUB.772.130.01.AB.TO

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

9^e objet : Projet Phasing-out - Parcours Interprétation Exposition – Aménagement des Anciens Abattoirs Mission d'auteur de projet - Approbation de l'avenant n° 3 (expertise de la dalle) 3^e 3^e E/2003.772.170.02/AB/TO

M. DI RUPO, Bourgmestre : Phasing Out – Abattoirs – le musée de la guerre.

M. HAMAIDE, Conseiller : Notamment. M. le Bourgmestre, ce dossier est l'occasion de mettre à jour nos informations sur l'avenir du site de l'ancien abattoir à propos duquel on peut se poser des questions. En effet, initialement et vous l'avez dit, chacun se souvient que le site était réservé à l'histoire de Mons, les moyens en avaient été convenus avec la Communauté et particulièrement le Cabinet du Ministre PICQUE et je peux le lire, je l'ai ici, le contrat Culture 96-99 qui prévoit 50 millions alloués à la Ville pour ses infrastructures culturelles dont l'abattoir nommément cité. Tandis qu'en 1999, pour l'année 2000 a été établi et signé avec le Ministre PICQUE toujours, un avenant qui précise bien que doit s'établir là-bas le musée de l'histoire militaire et que la Communauté réserve dès alors 21.500.000 frs, solde des 50 millions dont je viens de parler. Alors, je sais, l'actuel Collège avait abandonné ce projet, quoi que le synopsis même avait été élaboré par M. DARTEVELLE, Directeur du Patrimoine à la Communauté et Melle PIERARD alors consultante de la Ville. Ce projet étant abandonné, la question vient, évidemment de savoir à quoi va servir ce site et je m'interroge donc puisque j'apprends par ailleurs que la Ville a interrogé la Communauté Française sur la destination du site donc c'est que cela n'est pas tranché de façon claire et définitive. Alors, je vous demande donc qu'en est-il de l'avenir du site et par la même occasion évidemment, qu'en est-t-il du projet de musée d'histoire militaire de Mons dont on annonçait il y a un an qu'il s'établirait au manège du Marché au Bétail, l'autre manège bien sûr. Alors, voilà, moi je pose la question, Mons veut-elle vraiment garder sa mémoire car je considère qu'il s'agit ici aussi de patrimoine immatériel. Et l'histoire fait la notoriété d'une ville et sa fierté. Et je relaye ici l'inquiétude qui est partagée dans certains milieux et qui l'est d'autant plus cette année qu'elle est une année anniversaire, les 90 ans du 23 Août 1914 et la Légende des Anges qui s'y rattache ou encore les 60 ans de la Libération de la Ville en septembre 1944, quelles sont donc vos intentions ?

M. DEPLUS, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, je pense que je dois apporter une réponse qui est un peu plus longue que celle que j'ai l'habitude de donner parce que ce n'est pas la première fois évidemment qu'on revient sur ce dossier et je pense sincèrement que cela vaut la peine de le lire dans sa chronologie et de ne pas prendre des bribes de l'histoire de ce dossier. Et donc je prendrai quelques minutes pour tenter de vous expliquer. Bon, vous le savez, des travaux de restauration extérieurs ont été entrepris en 1988 et subsidiés à près de 100% par la Région Wallonne pour un montant de 44 millions à l'époque, l'aménagement des abords lui sera terminé en 1994. Cette année là, en 1994 donc, le Collège adopte effectivement le schéma muséologique directeur qui prévoyait l'établissement d'un musée de l'histoire de la vie militaire sur le site des anciens abattoirs et une demande de financement du projet est introduite déjà auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'Objectif 1. En 1995, les Services techniques de la Ville remettent une première estimation des travaux à effectuer pour les abattoirs et il en coûterait, selon les chiffres de l'époque, 129 millions d'anciens francs. Un comité d'accompagnement de la politique des musées du Ministère de la Communauté Française émet un avis assez tranché et demande que trois axes soient étudiés: la définition d'un concept clair à haute valeur touristique et culturelle attesté par une étude de marché, l'engagement d'un professionnel de la scénographie et la reconsidération des nécessités financières. En 1997, la Ville passe une convention avec la société Présence pour une mission de conseil visant l'étude de marché, de pré-étude muséographique et scénographique préalable à la mise en œuvre d'un musée d'histoire de la vie militaire pour les bâtiments des anciens abattoirs, la Communauté demande un complément d'informations. En 1999, la direction des arts plastiques propose de remanier le concept autour de, je cite : "Mons, ville frontière dans l'histoire de l'Europe occidentale de 1678 à nos jours". En 2000, une nouvelle demande est introduite auprès de la Commission Européenne dans le cadre le cadre de l'Objectif 1, sans succès. Donc, nous en sommes là après toutes les démarches effectivement, dont vous en avez pris une brève dans la démarche, M. HAMAIDE, en l'an 2000, donc, aucun financement n'est possible pour ce projet, ni à la Communauté Française, en tous cas dans son entièreté, vous parlez de 21 millions, effectivement je me souviens parfaitement bien du "reliquat PICQUE" mais 21 millions par rapport aux 129 millions d'anciens francs qui étaient prévus pour une scénographie digne de ce nom, avouez que c'était quand même un peu difficile d'aller de l'avant. Enfin, à cette époque là, personnellement, je n'étais pas au Collège donc j'ai quelques difficultés à argumenter

plus avant. En 2001, une nouvelle fiche est introduite auprès de la Commission, elle a pour objet le développement d'un parcours interprétation pour des expositions sur les deux sites, Abattoirs et Beaux-Arts, il s'agit en fait de doter Mons d'un espace d'expositions parmi les plus importants de Wallonie. Pour mémoire, je ne vais pas revenir sur ce dossier dans les détails, je me permets simplement de rappeler que le dossier a déjà reçu l'approbation du Conseil communal voici à peu près un an, en juillet 2003. Il faut savoir que, après diverses négociations encore très récentes avec les pouvoirs publics wallons, l'intervention financière de ces derniers a permis, in fine, une augmentation significative du budget, le budget original devait être aux environs de 7 millions d'euros et qu'il s'élève aujourd'hui à 10.500.000 euros environ, je vous fais grâce des virgules, dont 2.851.000 millions euros environ pour les Abattoirs qui se répartiront comme suit : 1.425.000 pour la Région Wallonne, 1.140.000 pour le FEDER et 285.000 euros à charge de la Ville. Enfin, je voudrais ajouter que j'ai personnellement, effectivement, à plusieurs reprises rencontré les responsables de la Régie des Bâtiments de l'Etat, j'ai notamment évoqué avec eux la possibilité d'implanter, comme vous l'avez dit, le musée d'histoire militaire dans le manège de Sury qui est en face de la future Cour de Justice, pour la bonne raison que les vestiges d'histoire militaire de Mons y sont mis en valeur puisqu'on vient de dégager la Tour Valenciennoise. Les responsables de la Régie ont assuré le Collège que dès la rénovation extérieure de ce bâtiment sera effectuée, donc je parle du manège, effectivement, effectuée par leurs soins, ils approcheraient la Ville pour examiner ensemble un partenariat, bien entendu sous réserve de l'accord du Ministre et de l'Inspection des Finances. A titre d'exemple, une formule de partenariat comme celle que je viens d'évoquer existe déjà à Charleroi entre la Régie et Charleroi Danse, il y a une convention qui permet une mise à disposition d'un manège à Charleroi Danse. J'ajouterai enfin que voici un an environ, j'ai pris l'initiative d'organiser une visite des lieux où sont actuellement mises en dépôt les diverses pièces qui constituent le musée d'histoire militaire de Mons et il m'a semblé que l'ensemble des représentants des groupements patriotiques qui ont assisté à cette visite ont été rassurés sur l'état de conservation. Bien entendu et chacun en jugera, tout le monde souhaiterait que cette affaire soit réglée le plus vite possible et qu'il y ait un bâtiment mis à disposition de ces collections le plus rapidement possible. Croyez bien que je m'y emploierai avec le Collège et que nous tenterons d'apporter une solution aussi rapide que possible.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

10^e objet : CPAS Tutelle. Restauration du Monument « Terrasse » : modification du mode de financement. Approbation. GF CPAS/Tutelle

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

Entrée de M. DARVILLE et Mme AGUS = 40 présents

11^e objet : Réfection des pistes cyclables Avenue d'Hyon à Mons et Avenue Lemiez à Hyon - Crédits d'impulsions - Travaux subsidiés – Approbation de l'avenant n° 1.
3^e 2^e E/2000.421.07200/MC

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, il s'agit des pistes cyclables à l'avenue d'Hyon et à l'avenue Lemiez. Nous saluons l'exécution de ces travaux qui ont d'ailleurs été rendus possible grâce à l'attribution du subside par le Ministre Wallon de la Mobilité, José DARRAS. Mais, nous regrettons deux choses. La première....

M. DI RUPO, Bourgmestre : ... vous parlez une semaine trop tard, là !

Mme BROHEE, Conseillère : Les subsides ont été alloués antérieurement, il y a bien longtemps d'ailleurs. Alors, nous regrettons deux choses. La première c'est que l'avenant qui est proposé ici à l'ordre du jour reprend la pose de panneaux de signalisation alors que l'aménagement d'une piste cyclable avec une zone avancée pour le démarrage des cyclistes au feu implique d'office la présence de ces panneaux. S'ils avaient été inclus dès le départ ces panneaux, cela aurait permis d'obtenir des moyens supplémentaires. La deuxième remarque que je désire formuler, c'est que les remarques qui ont été formulées par le GRACQ qui est le groupe de recherches et d'actions des cyclistes quotidiens, lors des réunions de chantier et dans des documents de travail papier n'ont pas été complètement appliquées, notamment pour deux choses, c'est le niveau zéro des bordures principalement au croisement avec les rues de la Digue des Peupliers, rue du Joncquois, rue Piérard. En fait, ce niveau zéro n'a pas été respecté ce qui est dommage puisqu'il faut savoir qu'un dénivelé de 1 à 3 cm pour les cyclistes correspond à une bordure de 5 à 10 cm pour les automobilistes. La deuxième chose qui n'a pas été appliquée, c'est la réinsertion de la piste cyclable sur la voirie aux abords des feux, 6 m ont été prévus alors que 23 m étaient recommandés. Ces demi-aménagements entraînent un fort sentiment d'insécurité de la part des cyclistes qui dès lors utilisent les trottoirs notamment dans les traversées de l'avenue d'Hyon. C'est dommage parce que cet axe est un axe de pénétration important pour les cyclistes. Nous avons effectué la

semaine dernière des comptages et plus de 35 cyclistes ont emprunté cette voie dont 10 jeunes de 10 à 16 ans et dont la majorité, pour traverser, ont utilisé les trottoirs. Entre 7 h 30 et 9 h, à l'heure de pointe. Alors, c'est un petit peu dommage qu'on ait investi des moyens et que finalement on aboutisse à une non-utilisation par les personnes qui sont visées. Nous espérons que lors des prochains aménagements qui ne manqueront pas, les remarques qui seront formulées seront mises en application dans leur intégralité.

Mme MERCIER, Conseillère : Je vais parler aussi des pistes cyclables de l'avenue d'Hyon et de l'avenue Lemiez. Elles ont été aménagées et je dois dire que j'ai interrogé un certain nombre de riverains qui paraissent satisfaits. Cependant, je vais me placer sur un autre point de vue que Mme BROHEE, cependant encore et toujours, des autos, ce ne sont pas les pistes cyclables qui sont responsables, bien sûr, les autos, voire camions et camionnettes s'y installent pour une durée plus ou moins longue, sur la piste et puisque c'est le chemin que j'emprunte tous les jours, plusieurs fois par jour, je ne suis encore jamais passée une fois qu'il n'y ait pas au moins une voiture sur une piste. Pour une durée plus ou moins longue, obligeant les cyclistes, et c'est très dangereux, à les contourner en descendant de la piste sur la route. J'avais déjà dit quand on avait fait une réunion citoyenne à Hyon, parce que cela nous avait frappé, les cyclistes qui prennent cette route là assez souvent, comment dissuader les citoyens inconscients qui ont chaque fois de bons motifs pour s'y trouver. Moi-même, j'ai interrogé une personne, elle me dit mais je n'en ai pas pour longtemps, j'attends ma petite fille, je lui dis, madame, vous pouvez vous mettre sur la route et alors, elle m'a dit, sur la route je vais gêner les autos. Voilà. La route est faite pour les autos !

M. R. BIEFNOT, Echevin : La première chose, c'est que comme tout le monde je me réjouis effectivement de la création de ces pistes cyclables et des subsides que nous avons reçus. En ce qui concerne la remarque de Mme BROHEE, je dirai que oui, il est évident que toute une série de remarques qui ont été faites lors des réunions avec le GRACQ n'ont pas pu être intégrées mais il faut savoir qu'on est toujours, malgré tout, même si c'est subsidié, dans une enveloppe budgétaire. Alors, objectivement, le fait d'avoir des différences de 1 à 3 cm, reconnaissez quand même que c'est minime par rapport effectivement à l'investissement. Mais, vous avez raison, vous pouvez le regretter, on peut tous le regretter, mais il aurait fallu faire l'ensemble de l'avenue d'Hyon. Je n'ai pas d'autres explications à donner, je dirai qu'il y a en tous cas toute une série de points et dans le dossier c'est très clair, tous les points dont les travaux supplémentaires notamment, les points 5, 6, 7, 8 à 18 sont des points qui intègrent les

remarques du GRACQ qui était quand même notre interlocuteur. Alors pour ce qui est de la remarque de Mme MERCIER, et bien je suis bien conscient et on est un peu tous conscients de nouveau de l'attitude assez égoïste des automobilistes et sur ce plan là je dirai vous avez raison, ce n'est pas propre à la réalisation des pistes cyclables mais plus à une sorte de surveillance qui devrait pouvoir s'établir pour que les automobilistes prennent l'habitude de libérer ces pistes cyclables qui sont faites pour les cyclistes et non pas pour du stationnement. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire mais je dirai on peut toujours améliorer. Quant aux panneaux, mais peut-être bien, Mme BROHEE, vous avez raison, peut-être on aurait pu les intégrer directement. Mais bon, cela n'a pas été le cas, chaque dossier est perfectible bien entendu.

Mme BROHEE, Conseillère : Je voudrais quand même signaler qu'un rabaissement de bordure si la mise à niveau est effectuée dès le départ, cela ne coûte rien. Alors, je vous invite à prendre tous les jours des bordures de 10 cm avec votre voiture et vous allez voir comme c'est très désagréable, et bien c'est l'équivalent que l'on a en vélo.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ce que j'ai pu comprendre, c'est qu'il y a cet abaissement mais pas tout le long de la piste cyclable. Je pense que c'est pour des raisons d'identification de la piste par rapport au reste, non ? Vous, vous auriez souhaité que cela soit sur l'ensemble ?

Mme BROHEE, Conseillère : Non, en fait, c'est lors des croisements notamment avec la Digue des Peupliers, etc., et là où il y a des bordures qui subsistent et donc cela crée un dénivelé, cela c'est une chose mais la deuxième chose que j'ai signalée et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse, c'est la réinsertion de la piste cyclable avant la zone avancée de stationnement des vélos au feu, il avait été demandé un rabaissement de la bordure pour pouvoir se réinsérer dans le trafic en toute sécurité de 23 m et c'est 6 m qui a été fait, c'était exprimé clairement lors de la réunion de chantier et je vous assure prenez cette piste cyclable vers l'avenue en montée en haut à l'avenue Lemiez, c'est une situation dangereuse pour les cyclistes et en bas, cela crée des comportements inciviques de la part des cyclistes et je peux les comprendre, les enfants de 10 à 16 ans sont en sentiment d'insécurité et donc ils roulent sur les trottoirs.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, nous interrogerons nos services pour connaître les raisons du non suivi de cette demande et voir à l'avenir comment on peut mieux tenir compte encore des suggestions du GRACQ.

M. BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous permettrez, puisque je suis riverain de l'avenue Lemiez d'exprimer ma satisfaction de la façon dont la piste a été

faite, la rapidité surtout avec laquelle elle a été faite, je tiens aussi à saluer les entrepreneurs de la façon dont ils ont réalisé cela, cela a été fait avec une rapidité exemplaire et cela n'a pas du tout ennuyé les riverains et je peux exprimer ici la satisfaction des riverains parce que manifestement cette piste cyclable donne une plus value à l'avenue.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, Madame, j'ai ici une note du service technique de la voirie à l'égard de cet avenant, le point 5 dit : aménagement modifié suivant réunion avec l'asbl GRACQ, donc, selon vous, entre ce que l'asbl aurait demandé dans un courrier, ah oui, tous les points, de 5 à 18, selon un courrier du 15 mars 2002. C'est ce que l'on me dit....

Mme BROHEE, Conseillère : il y a des éléments qui ont été repris effectivement dans ce courrier, il y a une note technique qui reprend, j'en ai copie ici, les recommandations techniques pour la réinsertion des pistes cyclables sur la voirie et à la réunion de chantier, cela a été spécifié.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, bon, des marquages thermo-plastiques, des chevrons verts, c'est dire si on voulait respecter ce qu'on nous a donné comme argent. Mais bien, écoutez, on va poser les questions, je n'en sais pas plus mais, apparemment, d'après le rapport, on a tenu compte, si faire se peut, des demandes.

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

12^e objet : Éclairage public - Résidence des Tours à Ghlin. Pose et déplacement de luminaires. Approbation du projet. 3^e 2^e A/8368/IDC/6/47

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

13^e objet : Complexe sportif de Flénu - Étude des travaux de stabilité. Approbation de la convention relative à la deuxième étape de la mission. 3^e 3^e E/2001.764.165/ML

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

14^e objet : Bâtiments communaux - Peintures sur menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.013.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

15^e objet : Modification de l'équipement de la voirie (création d'un égout) à la rue du Moulin à Havré dans le cadre de la modification d'un permis de lotir. 3^e 2^e A/8367/ID C/7/28

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

16^e objet : Élagage d'arbres le long des voiries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.766.131.DP

Mme MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, vous allez dire que ce sujet me poursuit parce que j'ai déjà parlé des arbres précédemment, mais il s'agit bien d'élaguer et non d'abattre n'est-ce pas, car après c'est irréparable. Les endroits repris, Rive Gauche du Canal du Centre à Ghlin, autour de l'Eglise de Nimy, la rue Jean Jaurès à Cuesmes, rue de la Tannerie. Je note que la taille devra respecter le port naturel de chaque arbre et je vous passe les autres détails des clauses mais il faudra aboutir à une silhouette équilibrée et aérée. Les clauses techniques sont vraiment très détaillées, je vous en fais grâce maintenant mais je dois dire que j'y souscris mais ce qui est plus important c'est que je suppose que ceux qui sont chargés de l'élagage les connaissent bien ou ont au moins une copie de ces clauses techniques. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, est-ce que les ouvriers qui viennent élaguer prennent bien connaissance des clauses et de l'histoire de l'arbre ? Agissent-ils avec le respect qu'un arbre mérite ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, Madame la Conseillère, d'abord je vous confirme bien qu'il s'agit d'élaguer les arbres, le terme est donc bien choisi et non pas d'abattage. Je voudrais vous rassurer en vous disant que depuis en tous cas 2001, le Collège, systématiquement, lorsqu'il s'agit, ce n'est pas le cas ici, d'abattage, transmet les demandes à la CCAT puisqu'il y a aussi là des personnes spécialisées en cette matière qui donnent lorsque pour des raisons d'état de santé de l'arbre ou de sécurité, il est nécessaire de faire des travaux plus importants, la CCAT émet un avis soit favorable, soit défavorable à l'abattage et ce faisant, propose éventuellement, si c'est le cas, si l'abattage est accepté par exemple, de replanter et le type d'essence, fait des suggestions. Dans ce cas ci, il s'agit bien d'élagage. Alors, il est évident aussi que les ouvriers, ce sont des firmes particulières, privées, qui sont des professionnels. Et bien entendu, qu'elles ont, ces firmes et ces ouvriers, ont bien entendu le cahier des charges et les clauses très particulières, ce n'est pas pour rien que l'on fait ce cahier des charges. Je voudrais aussi simplement attirer votre attention sur la difficulté parfois, entre le principe d'écrire cela dans un cahier et de le mettre en pratique, notamment en raison parfois de l'état de santé des arbres, obligent parfois à un élagage sévère. L'exemple nous en avons vécu il n'y a pas tellement longtemps, qui est la Place Triangulaire à Ghlin, où et nous avons dû procéder une seconde fois à un élagage sévère de l'arbre car

sans cela les arbres devaient être abattus. Le cachet de la Place étant particulier, on a essayé, il y a 10 ans, avec feu Pol Bottriaux, de les sauver par un élagage sévère ce qui a l'air de faire penser aux différentes personnes qu'on avait un peu massacré ces arbres là mais c'était tout le contraire et on a pu les sauver pendant 10 ans, nous venons de refaire l'expérience maintenant. Donc, c'est sûr que l'élagage de ces arbres se fait toujours dans le respect environnemental si je puis dire, esthétique, dans la mesure du possible, mais de toute manière, c'est surtout en fonction de la survie et du maintien de ces arbres que nous souhaitons faire en sorte que l'élagage soit réalisé. M. le Bourgmestre, si vous permettez, dans un dossier antérieur, lors d'un autre Conseil communal, cela me permet de revenir sur l'intervention que Mme BROHEE avait faite concernant les arbres de l'avenue de Gaulle où elle avait estimé que les arbres étaient ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : ...je m'en souviens, intervention très critique...

M. R. BIEFNOT, Echevin : très critique, alors, je suis allé sur place, je me suis renseigné, mais c'est important quand même de vous apprendre quelque chose, c'est que ces arbres sont entourés d'une bande qui se détruit au fur et à mesure....

M. DI RUPO, Bourgmestre : bio dégradables.....

M. R. BIEFNOT, Echevin : bio dégradables, au fur et à mesure que l'arbre grandit. Donc, il n'est pas du tout question de tuer l'arbre, de l'enserrer, mais au contraire de l'aider, de le protéger. Je tenais à vous le dire parce que la fois dernière, vous m'aviez interpellé là-dessus, je suis allé voir, j'ai pris mes renseignements et voilà ceux que l'on m'a donnés.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il faut reconnaître que cela commence à bien pousser. Pour les élections communales prochaines, on aura de beaux gros arbres, cela a été étudié au mois près.

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

17^e objet : Bâtiments scolaires - Construction de préau. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB722.054.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

18^e objet : Réfection du revêtement de la rue de Nimy. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 2^e E/2004.421.057.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

19^e objet : Restauration des atlas. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.421.061.00/DP

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, il s'agit de la réfection des atlas des chemins vicinaux des anciennes communes. Réfection due dans la motivation, aux mauvaises conditions de stockage desdits atlas par les anciennes communes. Notons quand même que la fusion des communes ne date pas d'hier mais bien du début des années 70. Alors, par rapport à cela j'ai deux questions sur l'utilisation qui sera faite des atlas restaurés. La première, la commune a-t-elle l'intention de vérifier que les chemins et sentiers mentionnés sont toujours accessibles et si pas, la commune prendra-t-elle les mesures nécessaires ? Il est connu que certains sentiers sont intégrés d'office dans des terrains agricoles. La deuxième question est : ces atlas seront accessibles aux architectes et géomètres, c'est-à-dire aux professionnels de l'aménagement du territoire. Est-ce qu'ils le seront également aux associations et groupements actifs en matière d'environnement, comme les groupes écologiques, etc., les mouvements de naturalistes et aussi aux associations actives en matière de mobilité douce, telles que les associations de randonneurs pédestres ou les associations cyclistes ou simplement aux associations citoyennes telles que les mouvements de jeunesse, associations de quartiers ou associations de parents ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : La réponse à la première question, c'est non. Ce n'est pas parce que nous remettons en état les atlas que l'on va aller vérifier si tous les sentiers de toute nature restent d'application. Je l'espère mais cela sera au fur et à mesure que l'on pourra aller vérifier, je vais dire le travail n'est pas de vérifier si ce qui se trouve dans les atlas est bien la réalité sur le terrain. Mais pour qu'il en soit ainsi, à votre deuxième question, "la consultation est-elle large", la réponse est oui, étant entendu que si des atlas sont anciens et méritent un certain degré de conservation, cela doit se faire dans des bonnes conditions, on ne va pas prêter l'atlas et le mettre sur un vélo qui devrait sauter des bordures de 10 cm. Vous voyez ce que je veux dire. Bon.

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

20^e objet : Acquisition de poubelles publiques (3 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.421.059.01.02.03.DP

M. JACQUEMIN, Conseiller : Je me souviens, M. le Bourgmestre, il y a quelques années, être intervenu sur un même sujet suite à une visite à Anvers avec l'ensemble des Conseillers communaux, nous avons pu voir que tout autour des rues du piétonnier, il y

avait des publicités sur les poubelles, évidemment publicités payantes. On m'avait à l'époque répondu qu'on allait étudier la question. Maintenant, je reviens à ce Conseil et ce point revient à l'ordre du jour, est-ce que vous n'envisagez pas à l'avenir de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune en mettant des publicités comme à Anvers. Allez voir à Anvers vos collègues.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il me souvient en effet de votre intervention mais à l'époque, vous étiez dans l'opposition. Et donc, vous deviez, séance après séance....

M. JACQUEMIN, Conseiller : mais dans la majorité, mon rôle est aussi d'apporter, d'essayer d'apporter de l'argent.

M. DI RUPO, Bourgmestre : mais oui, mais il faut du bon argent ! De l'argent éthique et donc se référer à Anvers, par les temps qui courent, crée chez moi une certaine gêne. Alors, pour redevenir sérieux, objectivement, par rapport à la qualité de notre vie et puis le fait aussi qu'on démultiplie nos sacs en plastique type vigie pirate à la parisienne, bon, ils ne sont pas esthétiques, je ne vais pas aller jusqu'à dire que c'est beau, non, cela ne l'est pas, mais utile ce l'est parce que là où il y a ce type de poubelle, manifestement, au lieu de mettre par terre ou de jeter n'importe comment on vient au moins le mettre dans ces sacs là, ce qui facilite un peu la propreté publique, on n'a pas fini de discuter de cela, pour les pubs, on en parlera une fois au Collège mais gardons notre âme, notre Ville est si belle.

M. JACQUEMIN, Conseiller : C'est très discret à Anvers. C'est très discret.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On verra, je ne dis pas non par principe, mais on questionnera. Parce que une pub, sans vouloir en rajouter qui est discrète, pourquoi est-ce qu'il faut la faire ? Moi, quand je fais de la pub en campagne électorale, j'essaye de me montrer et j'ai le sentiment que je ne suis pas le seul. Mais bon.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

21^e objet : École du Rossignol - Revêtement de sol de la salle de gymnastique et équipement. Modification des articles 2, 3 et 5 de la délibération du 14.02.2002.
3^e 1^e E/2002.SUB.722.052.AS

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

22^e objet : Modification de la voirie communale. Plan d'alignement de la voirie communale de la rue Rachot à Mons tendant à son élargissement d'une part et d'autre part à son rétrécissement suite aux travaux de rénovation. 3^e 2^e A/8363/IDC/3/88

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

23^e objet : Création d'une piste de skate entraînant la suppression d'une voirie privée existante et son remplacement par une voirie privée débouchant sur une voirie communale (rue du By à Hyon)

1) Approbation du tracé de la voirie privée

2) Approbation de la modification de l'équipement de voirie de la rue du By.

3^e 2^e A/8369/IDC/8/11

M. COLLETTE, Conseiller : Si vous permettez, c'est un petit commentaire que je voudrais faire pour justifier que le dossier soit remis à une prochaine fois, pourquoi ? En parfait accord entre les Services des Travaux, le Service des Sports et de la Jeunesse, la CCAT, un projet d'installation de ces pistes de skate avait été établi avec un programme de reverduration des abords qui ne changeait rien à l'accès au terrain de l'AEDEC de Hyon et passaient juste derrière l'église, la cure de l'église d'Hyon. En réalité, le point qui est aujourd'hui présenté à l'ordre du jour vient d'un refus du Fonctionnaire délégué d'accepter le plan sur lequel il y a eu un consensus de tout le monde et il me semble que la Ville de Mons baisse pavillon peut-être un peu vite par rapport à cette exigence du Fonctionnaire délégué. Il paraît effectivement n'être d'ailleurs pas dans les délais pour avoir exigé la modification qu'il a exigée. Donc, modification d'implantation, une implantation qui va se mettre de côté, qui va se repousser en réalité vers la cure et qui va permettre la libération d'un espace qui rejoint la rue du By à la voie de desserte de l'AEDEC mais entre la dernière maison de la cité du By et le terrain de skate. Alors, permettez-moi de vous dire que de mon point de vue, c'est un mauvais aménagement. C'est un mauvais aménagement, pourquoi ? Pour la tranquillité des riverains, pour la sécurité du passage, la raison de la difficulté des manœuvres à cet endroit là. La voie d'accès est fort étroite, au lieu d'être, je vais dire, juste au débouché de la Place d'Hyon, ce débouché est au milieu de la rue du By alors que nous savons qu'il y a beaucoup d'habitants qui stationnent leur véhicule à cet endroit là. Je pense que cela va créer des problèmes de circulation, de reculer le carrefour de cette voie d'accès. Alors, je signale tout de suite que le dossier vient demain en CCAT et que la CCAT, sur base de la décision de son atelier de préparation a déjà vraisemblablement donné une orientation de refus de la modification demandée par le Fonctionnaire délégué, dans le respect et le souci de la tranquillité des habitants. Parce que tant qu'on accédait à l'AEDEC, je vais dire, par où se trouvent les bulles à verre de l'ISPH, cela ne posait pas de problèmes, si on accède à partir du milieu de la rue du By, cela va poser de très gros problèmes de circulation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon. « Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ». Et chez nous, on dit que « Jupiler rend saoul celui qui boit de trop » ! Mais cela, à la Ville, cela n'existe pas. Bon, alors, on a fait le dossier, on a tenu compte de tout le monde, CCAT, tout le bazar, et la Ville, de commun accord, nous avons présenté le dossier, le Fonctionnaire délégué, de par son autorité, a dit non, pourquoi non ? Parce que en plein milieu du bazar, il y a douze arbres remarquables. Quant j'ai appris cela, je me suis dit que l'on ne touche pas aux arbres. Je pensais d'ailleurs avoir votre soutien à cet égard.

M. COLLETTE, Conseiller : Non, ils étaient mûrs et la CCAT a dit d'accord pour autant qu'on les remplace.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La CCAT, c'est la CCAT, mais le groupe Ecolo, je m'étais dit, bon. Alors, maintenant, imaginons qu'on suspende un mois, qu'est-ce qu'on va faire durant le mois ? On ne va pas aller la nuit abattre les arbres. La CCAT se réunit demain, elle va dire non, non au Fonctionnaire délégué, bon et après ? Quelle est la procédure légale ? Qu'est-ce qu'on fait ? Non mais dites-moi, vous qui connaissez l'affaire, qu'est-ce qu'on fait ?

M. COLLETTE, Conseiller : On réintroduit une demande.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On réintroduit une demande dont on a déjà la réponse qui est négative. Qu'est-ce que je fais, comment je fais ? Je réintroduis la demande et je dis la CCAT a réexaminé et trouve que vous vous trompez et ce serait un argument de nature à convaincre le Fonctionnaire délégué. Bon, et bien, si c'est de nature à convaincre le Fonctionnaire délégué, on prend un mois ? Et s'il n'est pas convaincu, qu'est-ce qu'on fait ? On envoie l'armée montoise à l'assaut du Fonctionnaire délégué. J'ai une opposition interne. M. l'Echevin....

M. CARPENTIER, Echevin : ... c'est le service de la conservation de la nature et des espaces verts qui a remis un avis négatif, parce que quand nous avons examiné la première implantation avec nos services, nous n'étions pas au courant que c'était repris dans l'inventaire des arbres remarquables de la Région Wallonne.

M. COLLETTE, Conseiller : Et depuis quand ?

M. CARPENTIER, Echevin : On l'a appris par la suite et le Fonctionnaire délégué doit tenir compte de cet avis là. Et si nous remettons le dossier aujourd'hui, on doit reprendre tout le dossier à zéro, on aura perdu 6 mois encore. Alors, moi je regrette infiniment, on a refait l'enquête dans les formes tant du permis que de la nouvelle voirie, il n'y a pas eu de réclamation de qui que ce soit pendant l'enquête publique, dès lors, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas admettre ce nouveau projet.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous l'admettez vous-même, M. l'Echevin, mais vous réglerez le problème avec votre voisinage direct.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez, M. le Conseiller, à quel point, malgré la bonne volonté du Bourgmestre, le Collège résiste. Dès lors, le Collège se rallie, je pense, à la position de M. l'Echevin et c'est avec regret que l'on va voter.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous voterez mais alors je voudrais une fois que pour la première fois, on mette à disposition de la CCAT la liste des arbres remarquables puisqu'elle existe et qu'on nous a dit jusqu'à présent qu'elle n'existait pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais M. COLLETTE, ce n'est quand même pas nous, ni l'Echevin ou moi qui ayons inventé que les arbres étaient remarquables !

M. COLLETTE, Conseiller : C'est une compétence communale.

M. CARPENTIER, Echevin : C'est le service de la conservation de la nature et des espaces verts de la Région Wallonne.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais cela porte un nom. L'inventaire des patrimoines verts. Et cela ne passe même pas par la Ville.

M. COLLETTE, Conseiller : Et vous en disposez à la Ville ? Dans les services ?

M. CARPENTIER, Echevin : Je pense que non puisque lorsque les services ont examiné le dossier, ils n'ont pas attiré l'attention.

M. COLLETTE, Conseiller : Mais cela pourrait nous aider à l'avenir.

M. CARPENTIER, Echevin : Nous allons le réclamer à la Région Wallonne.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sans vouloir enfoncer le clou, vous mesurez à quel point c'est parfois difficile pour ne pas me prononcer d'une manière plus explicite.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 22^e annexe

24^e objet :École d'Havré Centre - Revêtement de sol de la salle de gymnastique.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 1^e E/2004.SUB.722.056.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

25^e objet : Église St-Martin à Hyon - Traitement de la mérule et toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2003.790.181.FW

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

26^e objet : Atelier Communal Avenue Maistriau - Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.028.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

27^e objet : Création d'une voirie de desserte à l'usage du RAEC et du RAETC. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e 3^e E/2003.764.136.ML

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

28^e objet : Programme triennal 2004-2006 des travaux subsidiés par la Région wallonne. Approbation. 3^e 3^e E/20522/ML

Mme BROHEE, Conseillère : Je tenais quand même à signaler comme il a été relevé en commission que l'insistance d'Ecolo par rapport aux travaux d'égouttage a porté ses fruits. Effectivement, le groupe Ecolo a, à de multiples reprises, signalé l'importance de l'extension et de la réfection du réseau d'égouttage. Nous sommes satisfaits d'avoir été écoutés et entendus. Néanmoins, vu tout ce qui reste à faire, nous considérons que ce n'est qu'un début et nous continuerons le combat.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. On est le combien aujourd'hui ? Le 21 juin. L'élection, c'était le 13 juin, mais bon ! Moyennant cette prise d'acte de l'action pertinente et percutante d'un groupe politique, j'imagine que tous les autres groupes n'ont jamais rien fait. Le chef de groupe MR vous avez aussi, vous, de mémoire fait quelque chose là-dedans ? Oui, je le note et vous aussi et le CDH aussi.

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

29^e objet : Financement de l'égouttage prioritaire. Inscription des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de la Garenne à Ghlin repris au triennal transitoire 2004-2006 dans l'avenant au contrat d'agglomération n° 53065/01-53053 3^e 3^e E/2003.421.086.TO.ML

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

30° objet : Immeuble rue Buisseret – Acquisition de mobilier – avenant n°1
Modification de la délibération du 10/5/04 en son article 1 3° 1° E/2004/104.026/CV

ADOPTE à l'unanimité – 29° annexe

31° objet : Prêt d'aide extraordinaire – Plan tonus Axe 2 – Déficit hospitalier.
Gestion financière CHU.AP.PR.

ADOPTE à l'unanimité – 30° annexe

32° objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal de mars à début juin 2004 pour l'administration centrale. Gestion financière Budget extraord.EXTRA/CD0101

ADOPTE à l'unanimité – 31° annexe

33° objet : Convention liant l'ASBL « A.L.E. » Mons et la Ville relative aux modalités de remboursement d'un prêt de 40.000 euros (via emprunt part Ville) pour la mise en place du dispositif des « titres-services ». Gestion financière C/convention de prêt à une ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

34° objet : Garantie par la Ville, - proportionnellement à la part de garantie qui lui est dévolue, à savoir 49,11 % - d'un emprunt de 1.227.872,41 euros en faveur de l'Intercommunale « Imobogaz ». Gestion financière C/Garantie Imobogaz

REMIS

35° objet : Redevance de stationnement en zone riveraine. Création du règlement.
Gestion financière Fiscalité

M. VISEUR, Conseiller : Je voulais m'assurer, parce que suite à la discussion que nous avons eue en commission, il apparaissait que créer une redevance pour se stationner dans une zone riveraine sans être riverain c'était sans doute en opposition avec d'autres règlements qui interdisaient de se stationner. C'est quand même difficile de créer une redevance pour quelque chose qui est interdit. Et donc, il fallait vérifier s'il y avait compatibilité entre les textes. Nous créons ici une redevance mais est-ce que par ailleurs, ce n'est pas totalement interdit de se stationner lorsqu'on n'est pas riverain ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si M. l'Echevin me le permet, M. l'Echevin, si je ne me trompe pas, ce règlement a pour objectif de permettre à nos agents de revendiquer ou de faire en sorte qu'on puisse avoir une redevance pour les voitures qui ne sont pas des voitures de riverains et qui viennent phagocyter les emplacements des riverains. Et que nous pensons que nous devons réserver les emplacements de parking des riverains aux

riverains. Que jusqu'à présent, ou bien on mettait un procès qui coûtait cher aux contrevenants et les moyens financiers allaient dans les caisses fédérales, ce qui est une bonne chose, ou bien nous prenons ce règlement, ce qui va permettre à la personne qui fait cet acte répréhensible de s'en sortir avec moins de dépenses financières et cet argent viendra dans les caisses communales. Et en même temps, on essaye de faire respecter cela en faveur des riverains.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, je comprends bien et je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, on en a discuté à la commission des finances. La question portait sur le fait de ne pas créer une redevance pour quelque chose qui est interdit, une redevance, cela veut dire qu'on utilise un service de la Ville pour lequel on paie une redevance. Mais, si c'est interdit, on ne crée pas une redevance.

M. MILLER, Echevin : Suite à la discussion que nous avons eue en commission, nous avons fait la vérification et les services juridiques confirment qu'il n'y a pas d'opposition, ; il n'y a pas de conflit avec un autre texte existant.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'en voulais pas plus.

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

36^e objet : Jemappes, rues Nouvelle Chasse et de Ghlin. Acquisition d'emprises dans le cadre des travaux d'amélioration de la voirie. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

37^e objet : Acquisition d'une partie de terrain propriété des TEC Hainaut sur le site des Grands Prés. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

38^e objet : Cellule foncière. Bail emphytéotique pour les locaux arrières rue Grande Triperie, 20 à Mons. Avenant n°1. Cellule foncière RF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

39^e objet : Mons-section de Cuesmes – Aliénation de parcelles de terrain étant l'ancien lit de la trouille, cadastrées section A n°s 418/O3a – 418/O3e et 418/O3d d'une contenance respective de 10 ares 80 ca – 12 ares 77 ca et 1 are 58 ca. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

40^e objet : Mons-section de Jemappes – Aliénation d'une parcelle de terrain sise rue Nouvelle Chasse, au lieu-dit « Petit Marais », cadastrée ou l'ayant été section A n°139/O5 A2 pour une contenance de 14 ares 69 centiares. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

41^e objet : Transfert de parcelles de terrain sises à Mons-4^eme division, au lieu-dit « Faubourg de la Porte d'Havré et rue Valenciennoise faisant partie du domaine privé de la Régie Foncière dans le domaine public de la Ville. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

42^e objet : Cuesmes – Aliénation des appartements sis à la rue H. Delanois n^os 28/6 et 30/5, appartenant au domaine public de la Ville de Mons. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

43^e objet : Approbation de la convention entre l'ASBL « Les P'tits Fours » et la Ville de Mons dans le cadre de la gestion de la M.C.A.E. « Les P'tits Fours ». Jeunesse et Famille

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

44^e objet : Modification de l'article 17 du règlement général sur les funérailles et sépultures. 2^e

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, nous nous réjouissons de la mise à l'ordre du jour du Conseil communal de ce point, il s'agit en fait de l'attribution d'une parcelle pour les inhumations musulmanes à Obourg. Alors que de telles dispositions existent dans un certain nombre de communes wallonnes dont Charleroi depuis près de 20 ans et à Tournai depuis environ 5 ans, nous constatons que le dossier aboutit enfin au Conseil communal de Mons...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Grâce à Ecolo ! Mais, je vous en prie.

Mme BROHEE, Conseillère : Je peux terminer ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, allez-y !

Mme BROHEE, Conseillère : Si vous voulez venir faire campagne avec nous, vous pouvez poser votre candidature – à la Ville de Mons, le dossier aboutit seulement maintenant alors que des demandes étaient clairement formulées et exprimées par la Communauté Musulmane et des contacts ont eu lieu depuis plus de 4 ans. Alors, c'est un regret de la lenteur pour les dispositions pratiques pour aboutir à la conclusion de ce dossier et j'ai une question précise, est-ce que vous pouvez nous informer sur la mise en œuvre qui sera réalisée, notamment par rapport à une certaine séparation physique des parcelles puisqu'il y avait des demandes exprimées par la Communauté Musulmane, il y a eu des réactions d'autres mouvements philosophiques.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur BAILLY.

Monsieur BAILLY, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, mes chers collègues, la problématique des carrés de musulmans dans les cimetières de l'entité montoise n'est pas nouvelle. Lors de la mandature précédente, le Collège, suite à une question de Monsieur GOBERT, avait exprimé sa position à ce sujet, je vais me permettre de vous en rappeler les grandes lignes. "La problématique musulmane est une compétence fédérale. Même si les Régions encouragent les initiatives en cette matière, elles ne disposent pas de pouvoir normatif et seule la loi du 20 juillet 1971 est d'application. Une note de Monsieur VANDELANOTE, qui était alors Ministre de l'Intérieur, existe, mais n'est pas encore traduite sous forme de circulaire et ne vide pas le problème. Elle réaffirme le caractère communal et neutre des cimetières ainsi que le choix du lieu d'inhumation par le défunt, ses proches ou sa famille. En outre, elle souligne une faculté pour les communes d'aménager ses cimetières d'une manière qui tienne compte des sensibilités et des convictions religieuses du défunt, ou de sa famille, à condition du maintien de l'interdiction de toute immixtion de l'autorité religieuse dans les décisions d'inhumer dans ces parcelles. Le respect de la liberté de conscience et de culte implique que l'autorité publique ne puisse s'enquérir des croyances religieuses du défunt. Un certain nombre de difficultés subsistent. Toute personne non musulmane qui en manifeste la volonté pourra être inhumée dans une parcelle musulmane. L'exigence de la communauté islamique d'un lieu d'inhumation réservé aux musulmans ne peut être rencontrée. Rien n'empêche un "infidèle" qui le souhaite de pouvoir être inhumé dans une parcelle musulmane. Dès lors, si ce cas venait à se présenter, l'autorité religieuse appellerait ses fidèles à boycotter cette parcelle et on reviendrait à la situation de départ. Si l'on reconnaît les parcelles musulmanes, alors il faut aussi poser la question de toutes les parcelles confessionnelles, les revendications des autres cultes doivent être traitées de manière identique. Cela entraîne la création d'une parcelle par religion et que fera-t-on des non-croyants et des personnes qui n'expriment pas leur volonté par rapport au lieu d'inhumation? Si certaines parcelles existent en raison du statut des personnes décédées, ici, nous touchons aux convictions philosophiques et religieuses des individus. Nous n'avons pas à connaître l'exécution de leur volonté dans les limites du respect de l'ordre public. Affirmer le caractère multiconfessionnel de notre société ne suffit pas, notre société est aussi faite de non-croyants, d'agnostiques et d'autres personnes. Deuxièmement, estimer qu'une approche tolérante des différentes confessions de la part

des pouvoirs publics est un gage d'une meilleure harmonie sociale ou d'une meilleure intégration, est une position que le Collège partage, mais les pouvoirs publics doivent aussi rester neutres par rapport aux religions. De même, les autorités religieuses n'ont pas à s'immiscer dans le fonctionnement de l'État ou des communes. Troisièmement, philosophiquement, régler le problème avec les représentants des différentes communautés religieuses reconnues par la loi ne règle rien. La liberté de culte et la liberté de conscience garanties par la constitution s'applique aussi à ceux qui croient en des religions non reconnues. Quatrièmement, à l'heure actuelle, il ne s'agit pas de rejeter les pratiques funéraires de certaines communautés mais bien au contraire, d'organiser au mieux le respect de toutes les pratiques. La tolérance, le dialogue, l'ouverture sont, en effet, nécessaires. Mais les garanties de neutralité sont encore plus indispensables. Nous pensons que cette matière qui touche aux droits fondamentaux des citoyens garanti par la Constitution et par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme doit être traitée au niveau fédéral sous peine de porter atteinte aux principes d'égalité, lui aussi garanti par les dispositions précitées." C'était évidemment la position du Collège à l'époque. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, je suppose qu'entre temps la législation a évolué et que vous êtes maintenant en possession des textes légaux qui vous permettent de répondre aux interrogations que nous nous posions en 1998. Je vais vous dire qu'à titre personnel, mais tout à fait personnel, je n'ai pas trouvé grand chose de neuf dans la législation. Subsidiairement, pourriez-vous me préciser comment, sans vous faire traiter de commune raciste, vous allez pouvoir empêcher un musulman, non domicilié à Mons, de pouvoir y être inhumé, alors que vous ne pouvez le refuser à un belge? De manière plus pratique, pour ceux qui ne connaissent pas les lieux, le cimetière d'Obourg est bordé à gauche et à droite par des habitations et à l'arrière par les carrières des Ciments d'Obourg. C'est dire si toute extension est impossible. Il reste, certes, de la place mais nous serons confrontés dans un tout proche avenir à l'impossibilité de pouvoir inhumer dans le cimetière de Saint-Denis, ce qui a pour corollaire une augmentation des inhumations à Obourg. Alors, pourquoi créer un problème supplémentaire? Sur le fonds, évidemment, le CDH n'est pas contre, bien entendu, mais dans la forme, ça pose tout de même quelques problèmes. Ces problèmes, je viens de les soulever maintenant, je suppose que vous pourrez y répondre. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mademoiselle l'Echevine.

Mademoiselle HOUDART, Echevine: Merci beaucoup. Alors, tout d'abord je voudrais vous signaler qu'il n'est pas incompatible avec les principes fondamentaux précités que la Commune réserve dans le cimetière des parcelles distinctes aux personnes appartenant aux groupements déterminés. Donc, dès lors, la législation telle qu'elle a été aménagée par la loi du 20 septembre 1998 n'exclut pas l'aménagement d'une parcelle distincte sur base de certains principes; donc, ceci est un article qui est paru au Moniteur belge le 10 février 2000 et qui dit que les tombes devraient être orientées vers la Mecque, que l'accès à la parcelle se fait au sein du cimetière via un chemin ou un sentier distinct, etc. Ce que nous avons voulu, bien sûr, respecter. Alors, vous faites allusion au fait que certains emplacements vont être limités uniquement aux personnes de l'entité montoise. C'est un choix que nous avons voulu afin justement que ces parcelles musulmanes ne soient pas remplies trop vite. C'est vrai que les personnes qui n'habitent pas l'entité montoise peuvent, moyennant une taxe supplémentaire, venir être inhumées dans les cimetières de l'entité montoise, mais nous avons voulu limiter ceci aux personnes qui habitent l'entité montoise. Nous avons également calqué le règlement de cette parcelle de musulmans sur notre règlement qui est en vigueur, simplement, il y a juste un petit changement, c'est concernant la concession pleine terre, donc, il faut savoir que chez nous c'est 25 ou 50 ans, pour les personnes musulmanes ce sera automatiquement de 50 ans puisque le prescrit religieux prévoit que c'est 40 ans. Donc, automatiquement nous avons décidé de le mettre à 50 ans et tout ça bien entendu dans un principe d'égalité et de neutralité. Je tiens aussi à signaler que la parcelle sera distincte du cimetière, de l'extension du cimetière. Si on a choisi Obourg, c'est parce que justement le cimetière offre une extension très, très grande et que nous, notre demande officielle n'est parvenue, du moins, à moi, la demande officielle ne m'est parvenue qu'en février 2004 et donc, c'est pour ça que nous avons voulu que ça ne traîne pas, parce que nous avons déjà un projet qui avait été mis sur place depuis mon arrivée en 2001 et c'est pour ça que nous avons pu avancer au plus vite afin que la réalisation de ce projet se fasse.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Mademoiselle l'Echevine, et encore une fois, je salue la qualité du travail réalisé. Monsieur le Conseiller, je pense que le Collège en vous proposant d'accéder à la demande d'associations musulmanes l'a fait dans un esprit d'ouverture et de tolérance. Votre intervention indique à quel point cette notion peut être interprétée de diverses manières et le Collège, que je viens de consulter, doit à la vérité de constater que votre intervention ne manque pas de pertinence quant à son fond. Dans

ces conditions, je pense que ce genre de sujet ne peut pas être un sujet d'une majorité contre une opposition ou une éventuelle opposition. Ce que je suggère c'est que nous retirions le point et que nous approfondissions, avec les Chefs de Groupe et Mademoiselle l'Echevine, la discussion pour mesurer s'il est possible d'arriver à un consensus ou pas, et qu'on puisse alors en reparler en fonction de cela mais je pense que ce sont des sujets qui doivent être traités avec un maximum de sensibilité et compréhension et moi, je pense que le Collège a vraiment agi avec cette notion de générosité et d'ouverture mais votre intervention ne manquait pas de pertinence. Si on est d'accord, on retire le point et on agit de la sorte? Merci infiniment.

REMIS

45^e objet : Écoles Primaires et maternelles communales. Ouverture de classes dites « d'été » au 3.5.2004. 8^e 1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Une première question de Monsieur SODDU, qui veut augmenter les taxes communales sur l'entretien des égouts, c'est ça?

Monsieur SODDU, Conseiller: Non pas du tout! Ma question s'adresse à Monsieur MILLER, Echevin des Finances. Je suis régulièrement interpellé par des habitants de l'avenue du Champ de Bataille et de la rue des Produits à Flénu parce qu'ils reçoivent des avis de paiement du raccordement à l'égout, même s'ils ont déjà notifié aux services communaux qu'ils ne sont pas raccordés. Suite aux plaintes des intéressés, les services leur répondent qu'ils doivent écrire pour exprimer leurs doléances. Le Conseil communal de notre Ville a décidé de ne plus faire payer la taxe sur les égouts aux familles qui ne sont pas desservies. Alors, la question est la suivante: "Pourquoi nous continuons à envoyer des avis de paiement?"

Monsieur MILLER, Echevin: La question posée par notre collègue, Monsieur SODDU, est tout à fait légitime. Effectivement, il y a eu, pour la rue des Produits à Flénu et pour l'avenue du Champ de Bataille, certaines plaintes qui nous sont parvenues étant donné que les personnes qui avaient déjà fait savoir que leur propriété n'était pas raccordée à l'égout, malgré cela, l'extrait de rôle semble leur avoir été envoyé, en tout cas pour la rue des Produits à Flénu, c'est exact. Pour l'avenue du Champ de Bataille, il y a peut-être une confusion sur les années. On me confirme auprès des services que pour l'année 2003 cela n'a pas été le cas. Mais de toute façon, cela a été fait pour la rue des

Produits à Flénu. Alors, vous devez savoir que cette situation est due au fait qu'il faut chaque fois faire une vérification, parce que cela peut évoluer d'année en année. Cela est accompli par le Service des Travaux, qui envoie au Service des Finances les informations après vérification. Cela a été bien fait par le Service des Travaux. Donc, c'est au niveau du Service des Finances que la procédure prend un certain temps étant donné qu'il faut accorder aux personnes le fait de ne pas devoir payer. Donc, il y a tout un processus qui prend un peu de temps. Je ne vais pas nier le fait que cette année, les extraits de rôles ont été envoyés avant que le dossier n'arrive en bout de course. La seule chose que je peux répondre à Monsieur le Conseiller, un, bien entendu, les personnes ne doivent pas payer, et elles en ont été informées, et deuxième chose, l'année prochaine, je veillerai personnellement avec Monsieur le Receveur à ce que cela ne se reproduise plus.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, merci beaucoup Monsieur l'Echevin, Monsieur le Conseiller BIEFNOT.

Monsieur BIEFNOT, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. Depuis le début de la mandature, Mons bénéficie des moyens financiers alloués par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la politique des Grandes Villes. Le Collège a affecté ceux-ci prioritairement aux sections de Jemappes et de Flénu. En fait, un peu plus de deux millions d'euros pour 2004. Dans ce cadre, le 18 mai dernier ont été inaugurés les locaux de la Police Zone Ouest à la gare de Jemappes. Un quartier recouvre notamment par cette implantation une plus large "paisibilité". D'autres instances telles que la Population et le CPAS complèteront prochainement les infrastructures. Pouvez-vous m'indiquer le montant global financier engagé à l'heure actuelle de même que celui qui sera encore affecté, l'inventaire des sites opérationnels avec le planning phasé de ceux en cours de réhabilitation avec leur destination? Quel est le nombre d'agents concernés par cette problématique, leur statut et leur mode de recrutement, interne sur base ou non volontariste ou externe? Avec mon soutien pour cette dynamique, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie de votre éclairage.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Bon, une question doit rester une question et comme vous demandez – dans votre question brève, je dois le reconnaître – toute une série d'informations statistiques, à la limite, nous aurions dû quasiment refuser la question, mais je pense que vous pourriez accepter que je vous transmette une réponse écrite avec le détail de tout et vous donner quelques informations globales. Un, le montant alloué est de l'ordre d'un peu plus de 2 millions d'euros. Ce que nous en

avons fait c'est d'abord la gare de Jemappes, qui a utilisé presque 600.000 euros avec la Police qui est maintenant installée et des travaux qui restent à faire et dont on doit trouver le financement, on le fera. Le CALVA de Jemappes avec ses affectations et le retard dû à un problème de stabilité, le Phare avec, là aussi, des services comme le Budget participatif et l'Agence InfoJemappesFlénu.be qui va s'y installer, le CALVA de Flénu, l'ancien SPAR où là aussi, le permis d'urbanisme a été déposé au mois de mai et les travaux devraient débiter vers la fin novembre 2004 – il y en a d'ailleurs pour à peu près, si je vois bien, un an de travaux – maternité d'entreprise, la Maison de la CAP, vitrine de l'économie sociale, quant alors au nombre d'agents, il y en a 23 qui ont été engagés à durée déterminée et par ailleurs, on a engagé 9 Plan Rosetta Grande Ville à durée déterminée et 37 Article 60 de réinsertion professionnelle. Ce que je vous propose c'est que pour le détail, on puisse alors vous remettre une note écrite, ce qui facilitera la compréhension de la réponse. J'en viens à l'interpellation de Madame JUNGST.

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre. En fait, cette interpellation fait suite à la question orale posée lors du Conseil communal du 22 mars dernier par la coordination d'associations Initiatives pour les Droits des Etrangers. Ce 21 juin est une date qui par le hasard des agendas correspond exactement au lendemain de la 4^e Journée Mondiale des Réfugiés; au-delà du symbole, nous pouvons adhérer à cet objet et peut-être avoir un geste concret au niveau communal. C'est l'occasion que nous avons choisie pour reprendre les sujets abordés par cette coordination IDE, à savoir la qualité de l'accueil dans certains de nos services communaux et surtout le coût élevé des documents administratifs pour la population, pas seulement pour la population étrangère, d'ailleurs, pour la population dans son ensemble. Les réponses de Mademoiselle HOUDART, Echevine, ne nous semblent pas suffisantes pour rencontrer les attentes des intéressés; le droit des citoyens, le droit d'interpellation a été tellement peu utilisé qu'il nous semble fort important d'y donner la suite la plus attendue par les personnes. Dire que pour les mariages – donc, je reprends un petit peu les réponses qui avaient été faites par Mademoiselle l'Echevine lors de cette interpellation – la qualité de l'accueil du Service de l'État-Civil est conditionnée par la recrudescence de tentatives de mariages "simulés" est une conception qui nous semble donner à l'agent des prérogatives qui ne sont pas les siennes. En quoi le fait de ne pas donner les informations ou de ne pas fournir la liste des documents nécessaires ou le fait de demander des documents que la loi n'exige pas, contribue-t-il à lutter contre le phénomène? Pour quelques situations relevées, c'est l'ensemble de la population qui doit

faire le parcours du combattant uniquement pour recevoir ce qu'elle est en droit d'obtenir d'un service public. Une procédure existe pour traiter ce genre de situation et ce n'est pas à l'agent qui accueille le public qu'est confiée cette responsabilité, c'est d'ailleurs l'exposer inutilement à la mauvaise humeur des intéressés. D'ailleurs, Mademoiselle l'Echevine avait repris cette procédure en signalant qu'il y avait des directives claires énoncées par le Parquet et, dès lors, je ne vois pourquoi l'agent qui est chargé de l'accueil devrait s'immiscer. Dès lors, nous proposons d'une part que les agents préposés à l'accueil du public puissent suivre une formation qui leur permette de faire face, au mieux, aux situations rencontrées, et d'autre part qu'ils puissent aussi bénéficier d'un soutien régulier dans l'exercice de leur fonction, parce que nous sommes tout à fait conscients que ce travail n'est pas toujours facile et que donc, lorsqu'on reçoit beaucoup de personnes sur une même journée, on a peut-être besoin d'un encadrement adapté pour y être soutenu. En matière de naturalisation, la volonté déclarée depuis plusieurs années par les gouvernements fédéraux, est d'encourager les personnes étrangères à participer à la vie du pays en devenant belge, dès lors, je pense que ceux-ci devraient être encouragés et non pas dissuadés à introduire une demande. Les chiffres en matière de nationalité font apparaître le nombre de dossiers traités mais ne nous informent évidemment pas sur ceux qui ne l'ont pas été. Je reprends un petit peu la boutade de Monsieur le Bourgmestre: "on ne sait jamais prévoir les cas litigieux qui n'ont pas eu lieu", effectivement, ici, cette réponse qui nous a été faite le 22 mars reprend un petit peu ce sens-là, c'est-à-dire qu'on nous cite les chiffres de dossiers traités mais on n'a aucune idée des dossiers qui ne l'ont pas été. Dès lors, nous souhaitons qu'un registre des demandes soit élaboré, qui nous informe sur ces données, ce qui nous permettrait au moins d'avoir une donnée objective. Pour le coût des documents, et là je pense que c'est le point important et peut-être le geste et le symbole et la concrétisation de ce symbole à avoir aujourd'hui, d'ailleurs, je pense que nous sommes plusieurs à avoir soulevé le problème de son coût élevé, Madame l'Echevine nous a affirmé que nos tarifs étaient moins importants que ceux de la majorité des autres communes. Or, une enquête effectuée par IDE arrive à des résultats très différents. J'ai ici une quinzaine de communes, donc la Coordination a consulté une série de communes, chaque fois pour avoir le coût désiré des attestations d'immatriculation, des cartes d'identité belges, des cartes d'identité étrangères, des compositions de ménage et des certificats de résidence, puisqu'il s'agit bien de ce type de documents, et il s'avère que la Ville de Mons est une des villes qui pratiquent le coût des documents le plus élevé. Alors, si je regarde un petit

peu cette enquête qui a été faite, en tout cas si je prends une ville qui ressemble quand même assez fort à la nôtre en terme de population, en terme de nombre d'habitants, c'est la Ville de La Louvière, d'autant qu'en plus géographiquement est assez proche de nous, eh bien, la Ville de Mons est plus de trois fois plus cher que les tarifs pratiqués par La Louvière. C'est juste un exemple mais pour ceux que ça intéresse j'ai l'ensemble des données. Dès lors, je pense qu'il serait très important – et je pense que ce serait un geste qui serait tout à fait bien perçu – de diminuer le coût du tarif des documents, soit de les diminuer de moitié, à savoir pour les CIRE 5 euros au lieu des 10 pratiqués actuellement, 5 euros aussi pour l'attestation d'immatriculation et avec le renouvellement gratuit – puisque vous savez que ces documents doivent être renouvelés tous les mois, tous les deux mois ou tous les trois mois par les intéressés et qu'actuellement donc, avec cette périodicité-là, ça leur coûte chaque fois 10 euros et ces personnes, puisqu'elles ont des attestations d'immatriculation, sont dans des situations précaires de fait. Alors, 5 euros aussi pour la carte d'identité belge ou étrangère puisque le tarif est de 10 euros, et je vois que par exemple dans d'autres communes, eh bien, c'est 3 ou 5 euros. Et au niveau de la composition de ménage et du certificat de résidence, eh bien, qu'il soit gratuit, parce qu'en fait, on nous dit qu'ils sont gratuits lorsque c'est pour des situations sociales mais je ne vois pas très bien en quoi on demande une composition de ménage ou un certificat de résidence pour une autre situation que sociale. Donc, s'il existe des cas précis, j'aimerais bien les connaître, sauf peut-être s'il s'agit de documents judiciaires et donc, alors de faire payer au citoyen le coût des timbres légaux. Ça, ça me paraîtrait tout à fait correct. Dès lors, j'attends plus qu'un geste, un acte pour adhérer concrètement au niveau de notre commune à cette journée mondiale des réfugiés. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Qui commence? Mademoiselle l'Echevine.

Mademoiselle HOUDART, Echevine: Je tiens d'abord à apporter une petite précision, c'est que l'agent qui travaille au Service d'État-Civil travaille par délégation pour l'Officier de l'État-Civil. Donc, forcément, comme je ne suis pas derrière le guichet, je ne sais pas accueillir tout le monde, il est de soi que quand l'agent voit une situation particulière il travaille dans l'intérêt de l'Officier de l'État-Civil. Je regrette que les éléments apportés à la question orale posée par la Coordination Initiative pour les Droits des Etrangers lors du Conseil du 22 mars ne vous ont pas suffisamment éclairés. Sans démentir les informations que j'ai fournies précédemment, je vous apporte les précisions

qui, je l'espère, compléteront à souhait votre questionnement. Pour les dossiers relatifs aux mariages, seules les situations singulières retiennent la vigilance des agents communaux. Le cas le plus fréquemment relevé est la personne qui se présente seule et qui n'est pas en mesure de décliner l'identité exacte et les données personnelles du futur conjoint. Le Service l'invite donc à se présenter accompagné du futur conjoint. En ce qui concerne les formations, elles sont déjà dispensées au personnel chargé de l'accueil. Le souci permanent du Collège est de privilégier l'accueil du citoyen et la qualité du service rendu. La formation des agents à laquelle il souscrit entièrement contribue à améliorer sans cesse ces deux concepts. A titre indicatif, récemment encore les agents du Service des Etrangers ont suivi une formation spécifique portant sur l'entrée des 10 nouveaux pays rejoignant l'Union européenne. Pour ce qui est de la nationalité, je vous préciserai qu'il y a lieu de distinguer la naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité belge. En effet, les demandes de naturalisation sont introduites auprès de la Chambre des Représentants directement par le demandeur. L'instruction d'un dossier de naturalisation déposée à la Chambre des Représentants est assez longue: plus d'un an. Le Service d'État-Civil se met à disposition pour fournir les renseignements utiles ainsi que le formulaire requis. Il est ainsi amené à réceptionner des demandes qu'il transmet alors à la Chambre des Représentants. Aussi, vous communiquer le nombre des demandes de naturalisation introduit auprès de la Chambre m'est difficile puisque nous sommes un intermédiaire et parfois les gens le font parvenir directement. Néanmoins, en 2003, 32 personnes ont vu leur demande de naturalisation acceptée via la Chambre et pour 2004, il y en a une cinquantaine. En plus, il y a les différentes catégories de déclarations d'acquisition de la nationalité belge introduites auprès de l'État-Civil qui les transmet à Monsieur le Procureur du Roi. Ainsi, en 2003, l'État-Civil a transcrit 145 actes de déclaration d'acquisition de la nationalité belge sur base de l'Article 12 bis du Code de la Nationalité, deux actes d'attribution de la nationalité belge sur base de l'Article 11 bis, trois actes d'attribution de la nationalité belge sur base de l'Article 8, un acte d'attribution de la nationalité belge sur base de l'Article 9 et 32 options de patrie. Pour chaque cas de figure, la consigne des agents en cette matière est d'examiner la situation qui sera la plus favorable pour le demandeur. Au cours de l'année écoulée, seulement 4 déclarations ont fait l'objet d'une opposition déposée auprès du Tribunal de Première Instance et 13 oppositions transmises à la Chambre des Représentants, ce qui représente une faible quantité de dossiers non aboutis. Pour terminer ce volet naturalisation et acquisition de la nationalité belge, je ne

négligerai pas de vous signaler que tous les documents qui doivent accompagner ce type de demande sont délivrés gratuitement, hormis les actes de naissance provenant des pays d'origine qui doivent être légalisés et faire l'objet d'une traduction. Je tiens également à vous signaler que depuis plusieurs mois, j'ai demandé au service naturalisation d'accepter toutes les demandes. En effet, Monsieur le Procureur est seul habilité à refuser une demande, exemple, lorsque quelqu'un a un casier judiciaire. Pour l'aspect financier que vous abordez dans votre interpellation, la révision du coût de la délivrance du document administratif a été approuvée par le Conseil communal dans le cadre du Plan Tonus et Monsieur l'Echevin des Finances apportera quelques précisions à cet effet. Aujourd'hui donc, vous constatez avec effroi que certains documents ont un coût élevé. Si un ressortissant étranger, c'est vrai, débourse 10 euros pour son certificat d'immatriculation, vous ne devez pas négliger que son dossier, comme la plupart des dossiers spécifiques à cette catégorie de citoyens d'ailleurs, nécessite de longs mois de suivi administratif entre l'Administration et l'Office des Etrangers. Le citoyen étranger, à qui est délivré un titre de séjour dont le coût s'élève à 10 euros, se voit également ouvrir d'autres droits que lui confère sa situation nouvelle, et quoi de plus beau que de voir la joie d'une personne d'origine étrangère à qui on vient de remettre son titre de séjour! Enfin, quant au tarif appliqué pour la délivrance des compositions de ménage et des certificats de résidence, donc 15 euros, je porte à votre connaissance que ces documents sont principalement demandés à des fins sociales: mutuelles, caisse d'allocations, logement, emploi, école, bourse d'études, assistance judiciaire prodéo, CPAS, et que, dès lors, ils sont délivrés gratuitement. Ils sont délivrés moyennant paiement de 15 euros essentiellement dans le cadre de procédures judiciaires, pour les compositions de ménage et dans le cadre de déclaration de mariage pour les certificats de résidence. En ce qui concerne le coût des cartes d'identité belges, 14,26 euros, il faut compter, outre le timbre, le coût de la fabrication et les frais d'envoi pour une durée de validité de 10 ans. Je tiens à vous signaler que, dans un futur proche, le prix des cartes d'identité va encore augmenter. En effet, le prix de revient d'une nouvelle carte électronique sera plus élevé que la carte actuelle: 20,26 euros, et cela indépendamment de la volonté du Collège. Quoi qu'il en soit, l'accueil a été revu. Le futur déménagement du Service Population et État-Civil devrait en outre permettre d'encore améliorer cet accueil en le personnalisant dans ses infrastructures modernes et adéquates. Merci beaucoup.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Mademoiselle l'Echevine. Monsieur l'Echevin.

Monsieur MILLER, Echevin: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre, simplement quelques considérations à ajouter à ce que vient de dire ma collègue. Tout d'abord, il y a un élément très important: nous restons dans les limites de ce qui est autorisé par la Circulaire ministérielle. Donc, c'est un élément, nous n'utilisons pas des coûts tout à fait inacceptables, tout cela a été pensé par la Région wallonne, par le Ministre, et nous restons dans le cadre de cette circulaire. Deuxièmement, nous avons des obligations puisque la Ville de Mons est sous plan de gestion. Je vous entends bien lorsque vous parlez des difficultés que connaissent ces personnes mais en tant qu'Echevin des Finances, je suis confronté aux difficultés que connaissent les finances de la Ville et il faut bien essayer d'y répondre. Enfin, un élément important aussi à souligner, vous avez évoqué la Ville de La Louvière, eh bien, je crois que lorsque nous avons pris, à bras le corps, les difficultés de la Ville de Mons, nous sommes partis du principe que nous maintenions en place notre personnel, ce qui n'a pas été tout à fait le cas à la Ville de La Louvière. Donc, nous essayons de faire pour un mieux en maintenant une égalité de traitement entre les personnes, c'est-à-dire entre les habitants de la Ville et les personnes d'origine étrangère qui demandent à ce que leur dossier administratif soit bien traité, et là je renvoie à la réponse qui vient d'être formulée par ma collègue l'Echevine: ce sont des dossiers qui demandent beaucoup de temps, qui demandent un suivi et donc, en conséquence, je ne peux que proposer que l'on maintienne les montants arrêtés par notre Conseil communal lorsque nous avons voté le Plan Tonus.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Y a-t-il une réplique?

Madame JUNGST, Conseillère: Ecoutez, Monsieur le Bourgmestre, je le regrette, en fait, j'entends que ce sont les personnes les plus précaires qui doivent contribuer à la gestion financière de notre Ville qui est en difficulté. Mais je pense que La Louvière est aussi sous Plan Tonus, que je sache, et même s'il y a eu des licenciements – je ne peux pas mettre en doute ce que Monsieur l'Echevin vient de dire – je ne vois pas en quoi le fait d'avoir du personnel licencié a à voir avec le coût de ce type de document.

L'attestation d'immatriculation serait au moins un geste parce que là c'est vraiment la population la plus précarisée, celle qui n'a même pas 5 euros par jour pour vivre, et on lui demande 10 euros par mois ou par 2 mois, je me dis que ce serait déjà un geste!

Alors, le reste, effectivement, c'est vrai que la carte d'identité belge, c'est pour 10 ans, c'est vrai que la carte d'identité étrangère, c'est pour 5, parfois, donc, c'est quand même

deux fois plus cher, donc, c'est vrai qu'il y a une discrimination, mais c'est quand même 5 ans, donc, je peux encore concevoir qu'on ne change pas ce type de tarifs mais, en tout cas, pour ce qui est de l'attestation d'immatriculation, moi, je vois que dans beaucoup de communes, même Braine-Le-Comte, c'est gratuit, La Louvière c'est 3 euros, Anderlues, c'est 3, Estinnes, 1, à Boussu, c'est gratuit et je pense qu'il y a beaucoup de communes qui sont en situation difficile et ce n'est pas pour ça que ce sont les citoyens les plus précarisés qui doivent en faire les frais.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok! Merci beaucoup, Madame. Ceci clôture notre Conseil public et nous entamons le huis clos en remerciant le public et les membres de la Presse.

La séance est rouverte à huis clos avec 39 présents
Sont absents : M. SPEER, Mme BLAZE, MM. ROSSI, DE PUYT, Mmes ISAAC, JOARLETTE

46^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps à une chargée de mission culturelle.
1^e 4288

ADOPTE – 43^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps accordé à un employé d'administration. 1^e 3698

ADOPTE – 44^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière à ¼ temps accordée à une employée d'administration. 1^e 10069

ADOPTE – 45^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1^e 4418

ADOPTE – 46^e annexe

47^e objet : PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif d'un Premier Attaché Responsable de Service de la Voirie. 1^e 11973

ADOPTE – 47^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Promotion d'un agent technique au grade d'agent technique en chef. 1^e 10141

ADOPTE – 48^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

48^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 3935

ADOPTE – 49^e annexe

49^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 12262

ADOPTE – 50^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel. 1^e 3237

ADOPTE – 51^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de la désignation d'un Médecin à temps partiel pour suppléer l'Officier Médecin. 1^e 7GEN/5022

ADOPTE – 52^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) RINSIS. Promotion de 6 agents du Centre 100 au grade de Chef Opérateur. 1^e SI-13 GEN

ADOPTE – 53^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Octroi d'un congé préalable à la pension à 1 caporal pompier professionnel, à 1 sapeur-pompier chauffeur et à 1 sapeur-pompier. 1^e 3284/3331

ADOPTE – 54^e à 56^e annexes

50^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Dérogation et octroi d'un congé parental par réduction des prestations d'1/5e temps à une éco-conseillère. 1^e 11629.2

ADOPTE – 57^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise à disposition d'une graduée en Tourisme APE auprès de l'ASBL Office du Tourisme. 1^e 12527

ADOPTÉ – 58^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à un rédacteur. 1^e 11471.4

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un 1/2 temps accordée à un commis. 1^e 11642.10

ADOPTÉ – 60^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 10855.18

ADOPTÉ – 61^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 11400.4

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

51^e objet : Composition de la Commission communale de l'Accueil (CCA). Désignation des Conseillers communaux pour la composante 1 de la commission communale de l'Accueil. Affaires sociales

ADOPTÉ – 63^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

52^e objet : Crèche communale. Prolongation d'une interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice. 1^e 4122.1

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

53^e objet : Crèche communale. Prolongation d'une interruption de carrière pour assistance médicale à une puéricultrice. 1^e 10547

ADOPTÉ - 65^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

54^e objet : Aide à la Promotion de l'Emploi. Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordé à une puéricultrice. 1^e 11143.5

ADOPTE - 66^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

55^e objet : Comité de Concertation de Base pour la Prévention et la Protection au travail. Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur. 8^e 2^e 1628a

ADOPTE - 67^e annexe

56^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3325/3406/3410/8094/3314/3191

ADOPTE – 68^e à 74^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e
3306/3381/3372

ADOPTE – 75^e à 77^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8e/1^e 8153/3142/3406/3314/3316/3378/3180

ADOPTE - 78^e à 84^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique.
8^e 1^e 3411

ADOPTE – 85^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire.
8^e 1^e 3303

ADOPTE – 86^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire. 8e/1^e 3032

ADOPTE – 87^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle. 8^e 1^e 6154

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Mise en congé pour convenances personnelles d'une institutrice primaire.
8^e 1^e 5980

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'institutrices primaires définitives. 8^e 1^e 5980/5699

ADOPTÉ – 90^e et 91^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Ratification des services prestés d'un instituteur primaire. 8^e 1^e 5695

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Interruption de carrière partielle d'une maîtresse spéciale d'éducation physique.
8^e 1^e 6364

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Détachement d'une directrice d'école sans classes en qualité de coordinatrice pédagogique. 8^e 1^e 5677

ADOPTÉ – 94^e annexe

57^e objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6427

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6906

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables et 4 bulletins blancs

- c) Nomination, à titre définitif, d'un chef d'atelier au DS à temps plein. 8^e 2^e 7183

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Octroi d'un mi-temps médical, à un surveillant-éducateur. 8^e 2^e 5879

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption partielle de sa carrière professionnelle pour ½ temps à un professeur de cours généraux et de morale. 8^e 2^e 6280

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8370

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8370/1

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8223A

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8416

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation d'un chargé de cours de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8491

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8406

ADOPTÉ - 105^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8419

ADOPTE – 106^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8451

ADOPTE – 107^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Octroi d'un mi-temps médical, à une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 5996

ADOPTE – 109^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- p) Réaffectation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle et de cours techniques dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7020

ADOPTE – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- q) Réaffectation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle et de cours techniques dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7053

ADOPTE – 111^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- r) Désignation d'un surveillant-éducateur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8492

ADOPTE – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- s) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite type I à une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 6353

ADOPTE - 113^e annexe

58^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8412

ADOPTE – 114^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux et techniques. 8^e 2^e 8293

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8413

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (récapitulatif).
8^e 2^e 8462

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux et techniques. 8^e 2^e 8347

ADOPTÉ - 118^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8388

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8^e 2^e 8371

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 8486

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8068

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 7469

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8472

ADOPTE – 124^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8336

ADOPTE – 125^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux (révision d'attributions). 8^e 2^e 8227

ADOPTE – 126^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux (extension d'attributions). 8^e 2^e 6354

ADOPTE – 127^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques (extension d'attributions). 8^e 2^e 7931

ADOPTE – 128^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- p) Révision d'une délibération portant nomination définitive d'une chargée de cours techniques (précision du type de cours donnés). 8^e 2^e 8200

ADOPTE – 129^e annexe

59^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE. – MONSFORMATIONS.BE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8423

ADOPTE – 130^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8368

ADOPTE – 131^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8037

ADOPTE – 132^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Révision d'une délibération portant nomination définitive d'un chargé de cours techniques (précision du type de cours donnés). 8^e 2^e 8148

ADOPTE – 133^e annexe

60^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Modification de la délibération du 19 avril 2004 accordant à un professeur de formation musicale, à titre définitif, la démission de ses fonctions. 8^e 3^e 7439

ADOPTE – 134^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Détachement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement primaire (décret du 12 juillet 1990). 8^e 3^e 7269

ADOPTE – 135^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation de trois professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 3186/3024/8128

ADOPTE – 136^e à 138^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 8126

ADOPTE – 139^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Détachement pédagogique d'un professeur de piano, en vue d'exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement scolaire. 8^e 3^e 8046

ADOPTE – 140^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2004 ;

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====